

2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! ».

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le plan d'action concernant le Plan Piéton 2023-2030 et de l'autoriser à prendre toutes décisions pour sa mise en œuvre ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLARD et Monsieur Nicolas NORDMAN au nom de la 3^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD, Madame Olivia POLSKI, Monsieur Florentin LETISSIER, Monsieur Nicolas BONNET-OULADJ et Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1ère Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX, Madame Lamia EL AARAJE, Madame Léa FILOCHE, Madame LEVIEUX Véronique au nom de la 4^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Thomas CHEVANDIER et Monsieur Emmanuel GREGOIRE nom de la 5^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD nom de la 6^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, Monsieur NAJDOVSKI Christophe et Madame Audrey PULVAR au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le plan d'action concernant le Plan Piéton 2023-2030 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toutes décisions pour le mettre en œuvre.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre des exercices 2023 et suivants sous réserve de financement.